

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P. GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D. RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT. Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 7

Votants : 52

Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : Monsieur F. JOUFFRE , Mesdames F. NOGIER, N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Débat d'orientation budgétaire 2018

1. Le contexte économique

Une croissance modérée : la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6% au 3^{ème} trimestre 2017, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% de trimestre à trimestre depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages en matière d'investissement comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé (14.5%). Après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été (9,6% en juillet et août), suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

Depuis le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2% en novembre.

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive du fait de la hausse des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Une lente consolidation budgétaire : selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

2. De nouvelles relations Etat- Collectivités locales : la LPFP 2019-2020

C'est la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022, plus que la loi de finances (LFI) pour 2018, qui annonce les mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales sur le nouveau quinquennat en organisant un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales qui se substitue aux réductions sur la DGF au titre du redressement des finances publiques.

En effet la LPFP demande aux collectivités de supporter sur cette période le désendettement public avec pour objectif de réaliser 13 milliards d'économie pour ramener la dette des collectivités à 5.8 points de PIB en 2022 contre 8.7 points actuellement.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités de 2.6 milliards par an (différence entre emprunts et remboursement du capital) supportée par les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, dont l'évolution est fixée à 1.2% par an, inflation comprise.

Ce sont les plus grosses collectivités qui seront astreintes à cette réduction de leurs besoins de financement via une contractualisation sur 3 ans avec l'Etat : régions, départements, métropole de Lyon, EPCI à fiscalité propre et communes dont les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions. Les autres collectivités peuvent également le faire sur la base du volontariat.

En cas de non-respect des termes du contrat, l'Etat exercera une reprise financière de 75% de l'écart constaté dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les dotations de la collectivité. A défaut de contrat signé et pour les collectivités entrant dans le champ de la contractualisation, la reprise financière passe à 100%.

A contrario, si l'objectif est tenu, la collectivité pourra bénéficier d'une majoration de subvention sur ses projets éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local.

Un autre objectif vise à améliorer la capacité de désendettement des collectivités, soit le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement) exprimé en nombre d'années.

Un plafond national de référence a été fixé : 9 ans pour les régions, 10 ans pour les départements, 12 ans pour les communes et EPCI (RRF > 60 millions).

Enfin, la LPFP confirme le dégrèvement de la TH sur les résidences principales pour 80% des redevables avec compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

Ce dégrèvement progressif sur 3 ans sous condition de ressources devrait concerner 30% des ménages en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020.

Le taux de référence pris en compte est figé à 2017, y compris taxes spéciales d'équipement et taxe GEMAPI. Un mécanisme de limitation des hausses de taux devrait être discuté lors d'une prochaine conférence des territoires.

Le coût de cette mesure est estimé à 10.1 milliards pour l'Etat à compter de 2020.

A terme, le gouvernement a pour objectif une refonte plus globale de la fiscalité locale.

3. Les principales dispositions de la LFI 2018 nous concernant

La LFI 2018 prévoit, comme il se doit, des mesures d'ajustements : ainsi l'élargissement du périmètre des variables d'ajustement pour financer notamment la péréquation (DSU et DSR) dont fait partie la DCRTP du bloc communal mis en place en 2011 pour compenser la suppression de la taxe professionnelle.

Sur cette base élargie, la baisse des variables d'ajustement serait globalement de 9% en 2018.

Pour la CCBA, la DCRTP de 40 069€ devrait donc disparaître en 2018, de même que la DUCSTP de 11 000€.

L'année 2018 marque de la baisse de la DGF : il n'y aura donc pas de nouvelle contribution au redressement des finances publiques.

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) reste figé à 1 milliard, y compris pour les prochaines années. La LFI 2018 propose d'unifier les régimes de garantie pour les collectivités perdant l'attribution du FPIC, soit 85% en 2018 et 70% en 2019.

Le territoire (communes et CCBA) devrait rester attributaire du FPIC en 2018 avec une augmentation estimée de la part de droit commun de la CCBA, bénéficiant encore de l'effet d'un CIF garanti en 2018, estimée à environ 150 000€. En revanche, cette garantie prendra fin en 2019 et la part de la CCBA devrait chuter de 200 000€ (sur 450 000€ estimé pour 2017).

Le taux de revalorisation des bases fiscales est désormais fixé sur la base de l'inflation constatée (et non plus prévisionnelle), soit pour 2018 1.24 % (entre novembre 2016 et novembre 2017). Pour mémoire, cette revalorisation était de 0.4% en 2017.

A compter du 1/01/2019, les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5000€ seront exonérés de CFE, cette exonération étant compensée par l'Etat.

Concernant les ressources humaines, la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% affectée au financement de l'assurance chômage et prélevée sur les rémunérations des agents du service public est supprimée. S'y substitue une hausse des cotisations de CSG, compensée pour partie par une indemnité compensatrice.

Par ailleurs, la LFI 2018 réintroduit le jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public.

4. Les orientations du BP 2018

A ce jour, nous n'avons connaissance ni des dotations de l'Etat ni des bases fiscales 2018. Seules les bases de TEOM nous ont été notifiées.

Une première réunion de la commission des finances a eu lieu le 20 mars dernier.

Les opérations financières indiquent en conséquences des montants estimatifs des dotations, des produits fiscaux et du FPIC lesquels reposent sur des simulations.

Vous trouverez ci-annexés les tableaux récapitulatifs par services et chapitres à ce stade de la préparation du budget 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2018									
	chapitre	Dépenses				chapitre	Recettes		
		BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018			BP+DM 2017	CA2017	BP 2018
RESUME / CHAPITRE	011	2 037 934,00	1 954 302,81	2 129 224,00		013	136 695,00	181 405,07	134 327,00
	012	4 130 053,00	3 984 191,10	4 292 929,00		70	511 698,00	500 181,88	691 503,96
	65	5 494 380,42	5 143 198,70	5 618 216,85		73	19 267 693,00	19 803 271,99	20 123 626,00
	66	184 430,56	155 783,99	212 677,14		74	4 305 413,00	4 211 719,48	4 418 634,45
	67	7 222,00	1 720,98	32 383,03		75	30 151,00	34 771,82	32 460,00
	023	706 773,00	0,00	748 349,00		76	2 516,19	2 516,19	9 168,19
	042 (68)	661 865,05	641 247,99	824 425,11		77	21 150,50	22 832,04	13 715,00
	042 (675+676)					042	193 431,54	63 431,54	367 977,47
	014	11 900 978,16	11 898 552,93	12 118 485,21		002	654 887,96	654 887,96	185 277,27
	022								
	TOTAL	25 123 636,19	23 778 998,50	25 976 689,34			25 123 636,19	25 475 017,77	25 976 689,34

ZOOM sur les simulations des chapitres 73 et 74 :

7311 - Contributions directes	11 870 641	dont
TH	5 645 874	
FB	1 802 625	
FNB	65 340	
TAFNB	65 044	
CFE	4 291 758	
73112- CVAE	1 968 678	
73113- TASCOM	911 594	
73114- IFER	247 492	
7325 – FPIC	456 000	
7331- TEOM	4 170 212	
TOTAL	19 624 617	
74124 Dotation d'intercommunalité	1 090 495	
74126 Dotation de compensation	1 849 555	
748313 DC RTP	0	(- 40 069)
748314-DUCSTP	0	(-11 000)
74833 - Compensation de CET	16 686	
74834 - Compensation de TF	2 416	
74835 - Compensation de TH	404 276	
TOTAL	3 363 428	

A ce stade de la préparation, la section de fonctionnement du BP 2018 présente un besoin de financement de 58 932€.

Les simulations actuelles de TEOM conduisent à un taux unique de 9.76% (rappel taux moyen pondéré 2017 : 10.22%).

Concernant la section d'investissement, ci-après présentée par chapitre, à ce stade de la préparation, elle présente un besoin d'emprunt de 3 650 000 €, étant précisé que les RAR 2017 prévoit un emprunt de 500 000 € pour la FTTH et les travaux de voirie.

S'agissant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 (1 676 019.27€), celui est réparti comme suit :

- en recette de fonctionnement, c/002 pour 185 277.27€
- en recette d'investissement, c/1068 pour 1 490 742.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2018						
	chapitre	DEPENSES		chapitre	RECETTES	
		RAR 2017	BP 2018		RAR 2017	BP 2018
RESUME / CHAPITRE	001			001	0,00	122 575,33
	020			021	0,00	748 349,00
	040(139)	0,00	237 977,47	024	30 000,00	22 000,00
	040(198)	0,00	130 000,00	040(192)		
	16	0,00	755 006,96	10	124 408,00	1 840 342,00
	20	109 650,00	324 518,00	13	763 668,00	2 734 483,29
	204	350 000,00	1 208 632,00	16	500 000,00	3 150 000,00
	21	642 300,00	1 460 041,65	040 (28)	0,00	824 425,11
	23	1 621 840,00	4 020 284,65	040 (21)		
	45		216 312,00	45	0,00	216 312,00
TOTAL		2 723 790,00	8 352 772,73		1 418 076,00	9 658 486,73
		11 076 562,73			11 076 562,73	

Les impacts sur le chapitre 012 :

D'une manière générale, l'imputation des frais pour chèque déjeuner ont été imputés en totalité au C/012 alors que 50% étaient antérieurement comptabilisés au C/011 +39 738€. L'ensemble du GVT (glissement vieillesse technicité) pour l'année 2018 représente à ce stade + 69 240€. Les mises à disposition d'agents pour le besoin des services (enfance/jeunesse) ou l'exercice des nouvelles compétences (PLU et MSAP) représentent 51 765€.

	CA 2017	BP 2018	Variation en %	Variation en €	
Administration générale	523 753,87	630 308	20,34%	106 554,13	recrutement marchés publics + DAF (1 mois) + transfert interne 2 agents (1 RH - 1 compta) + mise à dispo agent MSAP+GVT
Centre Technique	91 984,06	118 976	29,34%	26 991,94	Ventilation chef de pôle à 70%
Médiathèque	717 285,63	681 658	-4,97%	-35 627,63	1 agent en dispo + mutation interne agent au service RH = remplacement par 2 CDD
Pôle Séniors	62 212,28	48 046	-22,77%	-14 166,28	titulaire mi-temps + congé maternité 4 mois pris en charge par SS
Droit des sols	174 796,55	198 205	13,39%	23 408,45	GVT + recrutement agent instructeur au 01.09
URBA	0,00	22 689	100%	22 689,00	+ mise à dispo agent 20% au 1/03 + ventilation chef de pôle à 20%
PLH /OPAHRU	79 080,73	85 864	8,58%	6 783,27	GVT+ ventilation chef de pôle à 10%+ tps complet sur année pleine
TEPOS	45 102,00	44 794	-0,68%	-308,00	
Economie	111 082,54	95 535	-14,00%	-15 547,54	Ventilation chef de pôle sur autre service - 20% ETP
Communication	77 709,61	74 729	-3,84%	-2 980,61	affectation agent en service compta = remplacement par CDD
Tourisme	46 893,71	28 997	-38,16%	-17 896,71	- affectation agent au service compta (remplacé par OTI)
Randonnée	24 615,04	31 590	28,34%	6 974,96	remplacement par un 0,8 ETP au lieu de 0,5 ETP (en disponibilité)
Ordures Ménagères	1 225 531,32	1 291 831	5,41%	66 299,68	GVT + remplacements absentéisme
SPANC	42 945,92	50 966	18,67%	8 020,08	Titularisation année pleine
Petite enfance	761 197,84	888 741	16,76%	127 543,16	mise à dispo agent 50% au 1/03 + 2 nominations stagiaires + GVT+ remplacements maladie
TOTAL	3 984 191,10	4 292 929	7,75%	308 737,90	

L'évolution de la dette de la CCBA

Le montant du capital restant dû au 01/01/2018 est de 6 808 540.18€ (166.07€/hab) contre 7 118 852.21 € (175.93€/hab) au 01/01/2017.

En 2017, la CCBA a réalisé un emprunt de 280 000€ affecté au service OM.

Ce montant n'intègre pas le transfert de l'emprunt de la CDC Berg et Coiron ayant financé les travaux de VRD sur la zone de Lavilledieu établi au capital restant dû de 243 200 € au 01/01/2017 et qui ne pourra être intégré à notre stock de dette que lorsque les opérations de transfert auront été validées, ce qui n'a toujours pas été réalisé.

Le transfert de cet emprunt générera une annuité de 29 852 € dont 18 034 € en capital et 11 818 € en intérêts.

De même, au stock de la dette 2018 il conviendra d'intégrer le montant des emprunts transférés sur la Médiathèque (délibérations du 5/12/2017) de 1 174 831.24€ lesquels génèrent une annuité de 120 428.62 € dont 76 740.97 € en capital et 43 687.65€ en intérêts, étant précisé que la ville d'Aubenas versera en contrepartie un fonds de concours de 50%.

Enfin, les emprunts réalisés en février sur les RAR 2017 pour 500 000€ génèrent une annuité 2018 de 22 488.81€.

Endettement pluriannuel sur 10 ans

Stock de la dette au 01/01/2018

Exercice	capital restant dû au 31/12 N-1	transfert 2018 emprunts Médiathèque	emprunts réalisés sur RAR 2017	emprunts à transférer voirie ex Vinobre *	Annuité	Intérêts	capital	emprunts de l'exercice	capital des emprunts venant à terme au cours de l'exercice (hors transferts voirie)
2017	7 136 143,51 €				738 775,21 €	131 171,67 €	607 603,54 €	280 000,00 €	
2018	6 808 539,97 €	1 174 831,24 €	500 000,00 €	-434 906,51 €	932 880,72 €	184 374,04 €	748 226,68 €		
2019	7 735 144,53 €				981 388,32 €	185 896,27 €	795 492,05 €		85 994,02 €
2020	6 939 652,48 €				874 183,90 €	164 785,67 €	709 398,23 €		48 736,21 €
2021	6 230 254,25 €				823 702,11 €	145 627,90 €	678 074,21 €		6 666,76 €
2022	5 552 180,04 €				813 676,05 €	127 526,95 €	686 149,10 €		40 649,08 €
2023	4 866 030,94 €				739 008,76 €	109 638,24 €	629 370,52 €		11 919,02 €
2024	4 236 660,42 €				668 078,73 €	93 202,96 €	574 875,77 €		
2025	3 661 784,65 €				667 241,49 €	77 889,18 €	589 352,31 €		108 849,57 €
2026	3 072 432,34 €				496 773,57 €	62 428,30 €	434 345,27 €		24 400,06 €
2027	2 638 087,07 €				471 001,41 €	51 961,20 €	419 040,21 €		5 353,32 €
2028	2 219 046,86 €				443 737,09 €	41 892,16 €	401 844,93 €		283 044,87 €

Répartition du capital par nature de taux: taux fixe 78% - taux révisable 4,7% (indexation livret A)- taux variable 17,3%

* : les emprunts voirie devraient être transférés par opérations non budgétaires à l'issue des échéances de début d'année 2018

* : le tableau ci-dessus ne retrace pas l'impact de ce transfert sur le montant des annuités, cet impact étant corrélé à la date des opérations de transfert notamment pour 2018.

* : l'estimation de cet impact sur annuité 2019 est de - 83 953,34€

Tels sont les éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget principal de la CCBA pour 2018 et dont je vous demande de me donner acte.

Après examen et discussion, le Conseil Communautaire donne acte au Président des éléments du débat d'orientation budgétaire concourant à la préparation du budget principal pour 2018.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture
« Copie certifiée conforme, compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de
L'aggrégation le
en date du **10 AVR. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

